L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLEANS VENDREDI MATIN, 14 MAI 1875.

[illegible] Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS

NOUVELLE-ORLÉANS. VENDREDI MATIN, 14 MAI.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par M. W. Newman, au No 61 de la rue de la Douane. Bottes, Souliers et Brodequins, souliers de Philadelphie, pour enfants.

SPECTACLE

Vendredi, 14 mai 1875.

A. [illegible] — Cirque de l'Amérique du Sud de Aymar.

Les difficultés financières de la ville.

Le conseil des administrateurs de la ville doit se réunir aujourd'hui pour délibérer sur la résolution suivante présentée, mardi dernier, par M. Pilsbury, administrateur des finances.

Attendu qu'il devient impossible de continuer à administrer les affaires de la ville sur la base du comptant, selon la détermination du conseil actuel quand il est entré en pouvoir, à cause de la diminution rapide des recettes pour taxes et pour licenses et à cause de la nécessité imposée par la loi de réserver un montant considérable pour l'intérêt de la dette, pour la police et les écoles publiques;

Attendu, que par un dernier amendement constitutionnel il est interdit au maire et aux administrateurs de contracter aucune dette sans avoir en caisse les fonds nécessaires pour la payer;

Attendu, qu'il faut choisir entre l'alternative de décharger tous les employés du gouvernement de la ville ou d'adopter des mesures extraordinaires pour se procurer les fonds indispensables au maintien de l'administration:

Résolu, que dans le but de préserver et de maintenir le gouvernement de la ville, de sauvegarder les intérêts des créanciers publics et de veiller autant que possible à l'état sanitaire de la ville, un assessement de cinquante pour cent sera prélevé sur tous fonds d'intérêts reçus ou à recevoir pendant les prochains six mois, et que les 50 0[0 restant seront distribués au *pro rata*, aux créanciers de la ville, détenteurs de bons, au fur et à mesure des rentrées.

M. Pilsbury propose un moyen héroïque pour sortir d'embarras, c'est d'appliquer la moitié des portions de la taxe, destinées au paiement de la dette municipale, à faire face aux dépenses forcées de l'administration, et de répartir l'autre moitié entre les porteurs de coupons. Cela ne veut pas dire, tant s'en faut, que les créanciers recevront la moitié de l'intérêt qui leur est dû: ils recevront seulement la moitié de ce qui sera entré au crédit des fonds d'intérêt.

On sait que le total des taxes municipales pour cette année, est de deux et demi pour cent. Sur ces deux et demi la ville est obligée de mettre de côté pour les fonds d'intérêt, pour celui de la police et pour celui des écoles tout près de deux pour cent.

Il ne lui reste donc qu'un demi pour cent environ à ajouter au revenu provenant des licenses et de la ferme des marchés, pour couvrir les frais du gouvernement municipal proprement dit. Or ce reliquat de un demi pour cent était déjà insuffisant et le budget préparé au commencement de l'année laissait prévoir un déficit entre les recettes et les dépenses. On conçoit alors l'embarras de la ville, quand elle voit, d'une part, les recettes des licenses se faire en mandats métropolitains, en vertu d'une inique et absurde décision de la Cour suprême, et le demi pour cent qui lui revient sur les taxes se réduire à un quart ou à un huit de un pour cent par le non-paiement des taxes. Elle est menacée de ne plus avoir en caisse de quoi payer ses employés à la fin du mois courant.

Il est regrettable qu'avant la réunion de la Législature en session extraordinaire l'administration municipale n'ait pas fait connaître, dans un mémoire, les nécessités de sa situation en insistant sur l'adoption de mesures temporaires propres à assurer le fonctionnement du gouvernement.

La majorité radicale du Sénat est certainement responsable du refus de réduction sur le budget des écoles publiques, et du maintien du budget de la police à [illegible]. On n'a réduit les dépenses de la ville que de $100,000 quand sur ces deux chapitres, seuls on pouvait les réduire de $500,000.

Mais le Conseil a eu tort de ne pas demander en dehors de ces réductions utiles que l'esprit de parti a fait rejeter, une modification de la législation existante pour obvier aux difficultés faciles à prévoir de la situation. Nous ignorons quelle part a eu le Conseil dans la présentation des deux bills relatifs aux dettes, mais ces bills qui ont été aussi rejetés, avaient plutôt en vue de garantir les titres de la dette que de soulager efficacement les contribuables et d'aider le trésor de la ville.

Le Conseil eût dû demander l'abolition de la loi qui oblige à mettre de côté les quatre cinquièmes de ses recettes, car cette loi aura bientôt ce caractère réellement d'impuissance. Il fallait hardiment sommer les législateurs de proclamer ce principe d'une vérité absolue que le revenu de la taxe doit être, avant tout, appliqué à faire face aux dépenses courantes du gouvernement, car c'est là l'objet premier et légitime de l'impôt. Le paiement des dettes contractées dans le passé ne doit venir qu'en seconde ligne.

Si on ne voulait pas aller jusque là ou si on n'espérait pas obtenir une pareille mesure de la législature, il fallait, au moins, faire autoriser le conseil à recevoir, séparément la proportion des taxes destinées aux frais d'administration. Beaucoup de contribuables qui sont hors d'état de payer la totalité des taxes municipales, eussent volontiers versé la taxe de un demi ou de trois quarts pour cent requise pour faire marcher les rouages du gouvernement.

Si le Conseil eût demandé l'adoption de ces mesures il n'eût eu, en cas de refus de la législature, aucune part de responsabilité dans la situation, tandis que tel n'est pas le cas.

Il ne s'agit plus d'ailleurs, aujourd'hui, de ce qui eût dû ou eût pu être fait, mais de ce qu'il y a à faire.

Nous n'avons pour notre compte, nulle objection à l'adoption de la proposition de M. Pilsbury, pas plus que nous n'en aurions à l'adoption d'une résolution analogue en ce qui concerne le fonds de la police et le fonds des écoles. Mais il faut s'attendre à la résistance des intéressés et nous voyons déjà en perspective une nuée d'injonctions et de mandamus, basés sur des lois plus ou moins défectueuses mais que les cours radicales appliqueront sans merci.

La position est irritante au dernier degré. Voilà une législature qui s'est ajournée, en laissant peser sur une population appauvrie par six années d'exactions, un fardeau de plus de six millions d'impôts de toute nature le dixième de la valeur actuelle de la propriété foncière. Et, en face de cette énormité fiscale, l'administration municipale se trouve, le cinquième mois de l'année sans ressources pour payer ses dépenses courantes et elle déclare qu'elle n'a d'autre alternative que de violer la loi ou de fermer boutique et de laisser la ville sans éclairage, sans balayage, sans gouvernement.

Il y a de quoi révolter la population la plus paisible du monde.

Nous ne nous chargerons pas d'indiquer le remède à une pareille situation car nous comprenons toutes les difficultés contre lesquelles ont à lutter nos administrateurs. Nous avions, il y a quelques mois, suggéré un recours à la Cour des Etats-Unis, au nom des contribuables non résidents ou étrangers, pour faire interdire à l'administration la levée des taxes clairement illégales de la police, des écoles et du parc.

Ne pourrait-on, en vertu du danger qui menace toute la corporation, obtenir de la Cour des Etats-Unis un ordre, sous une forme quelconque, qui autoriserait le Conseil à appliquer, par mesure de salut public, le principe que nous énoncions plus haut, à savoir que le produit de l'impôt doit être avant tout appliqué au premier objet de la taxe, le fonctionnement du gouvernement?

S'il est possible de porter la question devant la Cour des Etats-Unis, cela fournirait l'occasion de faire prononcer sur la validité de toutes ces lois dans lesquelles l'administration municipale est empêtrée, par une magistrature qui n'est pas comme nos cours radicales d'Etat, (la Cour Supérieure et la Cour Suprême), tenue de soutenir quand même toutes les élucubrations des législatures qui se sont succédées depuis 1868.

LE BILL DE SECOURS POUR LES CONTRIBUABLES.—Le bill promulgué récemment et qui fait remise des pénalités aux contribuables délinquants qui paieront leurs taxes arriérées avant le 1er novembre, a une grande importance, si l'on considère qu'il y a quatre millions de taxes d'Etat arriérées et que les pénalités dont il est fait remise sont de 25 o[o, ce qui représente un million. Mais un doute pouvant s'élever sur l'interprétation de la section 3, les contribuables feront bien de profiter de l'interprétation donnée actuellement au bill en réglant leurs taxes.

Le bill primitif s'appliquait seulement aux contribuables qui avaient été victimes de l'inondation. Il avait été rédigé à la demande du sénateur T. T. Allain, d'Ouest Baton-Rouge, pour répondre au désir exprimé dans une pétition par le juri de police de cette paroisse.

M. Allain avait pensé que l'exemption demandée par ses co-paroissiens devait être étendue à tous les inondés. C'est sur la proposition du sénateur Robertson, de St-Landry, que la troisième section qui généralise l'exemption a été adoptée.

Ce bill est donc pour les contribuables le plus important qui ait été adopté dans la session.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Le Cirque des frères Aymar continue à faire le bonheur des enfants que leurs parents y conduisent, et nous devons dire que les grandes personnes ne s'y ennuient pas non plus.

Comme ce Cirque ne restera que jusqu'à la fin de la semaine, nous conseillons aux parents et à nos lecteurs en général de profiter des derniers jours.

PIQUE-NIQUE.—Le second grand pique-nique du Mississippi No. 2 et St-Bernard No. 1 sera donné aux Fair Grounds, dimanche, 23 du courant. Les baraques, cafés, restaurants et autres priviléges seront vendus à l'encan dimanche, 16 mai, à 11 heures du matin, près de la plateforme de danse. On verra les conditions de location dans une annonce insérée plus loin. Tout fait croire que cette fête sera encore plus belle que la première. Il y aura aussi toute espèce de jeux et les prix sont exposés chez M. A. B. Griswold.

☞ On n'achète plus qu'à la condition d'acheter à bon marché, car les temps sont durs et tout le monde est pauvre. C'est ce qu'a parfaitement compris M. Jos. B. Hubbard, coin Remparts et Perdido, et c'est pour cela qu'il a coté ses beaux meubles à des prix d'une incroyable modicité. Allez chez lui choisir vos meubles.

Symptômes pacifiques.

Nous trouvons dans la *Patrie* du 27 avril, quelques informations plus rassurantes au moins en apparence. Les dépêches d'hier soir sont dans le même sens. Mais les organes de Bismark soufflent le froid et le chaud par ordre avec ces variations si fréquentes que leurs protestations pacifiques doivent être accueillies sous toutes réserves.

Après les préoccupations belliqueuses des dernières semaines, voici qu'un vent de paix et de concorde souffle tout à coup sur l'Europe.

La *Gazette nationale* de Berlin, feuille officieuse et l'une de celles qui avaient le plus insisté sur les prétendus préparatifs militaires de la France, s'exprime ainsi dans une de ses dernières correspondances:

"Nous constatons avec satisfaction qu'en France règnent généralement des dispositions pacifiques, que la France veut la paix et que son gouvernement, qui est l'expression de l'opinion publique, fait tout ce qui est en son pouvoir pour maintenir la paix et lui assurer une longue durée."

Ce qui ajoute, au surplus, à la signification de ces paroles et à leur portée, c'est la reproduction qu'en fait, dans son numéro du 24 avril, un autre journal très officieux, la *Gazette de l'Allemagne du Nord*. Si bien que la *Gazette de Francfort* croit devoir se livrer aux réflexions suivantes:

"Les officieux déploient l'arc-en-ciel de la paix. Ils s'appliquent à nous démontrer aujourd'hui que l'incident prusso-belge n'aura pas de suites. Ce résultat était à prévoir. Mais comment qualifier le jeu des organes de la presse berlinoise, qui, sans se soucier de l'intérêt de leur propre pays, se sont plu à montrer la guerre en perspective? Les voilà maintenant qui reculent sur toute la ligne."

Et la feuille francfortoise en tire la conclusion que l'incident n'est pas à l'honneur des journaux allemands qui se sont, dans ces derniers temps, acharnés à prétendre que c'était la presse française qui avait la première embouché la trompette guerrière.

Quant à la *Post*, dont on se rappelle les articles violents et agressifs, elle se voit réduite à insérer sous forme de correspondance, une rétractation absolue de ses déclarations récentes: "La population française tout entière, écrit-elle, en effet, veut la paix et ne songe pas à faire la guerre à qui que ce soit. Vouloir affirmer le contraire, ce serait propager de fausses nouvelles."

L'AÉRONAUTE TISSANDIER DEVANT L'ACADÉMIE.—Nous lisons dans la *Patrie* du 28 avril:

Hier, à l'Académie des sciences, M. Gaston Tissandier est venu faire son rapport.

L'heureux survivant a donné à l'Académie les renseignements les plus complets sur les expériences qu'il a pu faire dans cette malheureuse ascension.

Jusqu'au moment de leur évanouissement, les aéronautes avaient pu constater l'état de leur pouls.

Celui de Crocé battait de 71 à 85 pulsations.

Celui de Sivel battait de 76 à 86 pulsations.

Celui de G. Tissandier, de 70 à 80.

Il a ensuite parlé de l'atmosphère.

L'atmosphère, a-t-il dit, offrait le 15 avril un état particulier. Elle devait être remplie de paillettes de glaces extrêmement ténues, dont rien ne faisait présumer la présence à la surface du sol, puisque le ciel était bleu et sans tache, mais qui se révélaient, en les considérant de haut en bas, sous une grande épaisseur et vers l'horizon.

A 7,000 mètres, la nacelle était entourée d'un vaste cercle de cirrhus qui offraient l'aspect d'une masse solide et cristallisée. Ces nuages avaient l'apparence de filaments étirés à la surface desquels apparaissaient des proéminences unies. Au-dessous du ballon on distinguait encore la terre, mais on n'en voyait qu'une faible surface qui semblait être la base d'un cylindre immense limité intérieurement par une buée opaline et les cirrhus supérieurs. A 7,500 mètres, le ciel, dans les régions supérieures, m'apparaît avec sa nuance bleue habituelle.

M. Tissandier a conclu en disant que, pour lui, c'était la dépression atmosphérique qui avait tué ses deux camarades.

L'Académie a nommé une commission composée de M. Jamin, Berthelot, Baron, Larrey et Henri Mangon pour étudier ce rapport.

LE VOYAGE DU PRINCE DE GALLES DANS L'INDE.—Quelques informations données par le *Moniteur universel* sur le voyage du prince de Galles dans l'Inde. C'est une fort grosse affaire et les moindres détails en sont soigneusement étudiés.

Au lieu de l'échange de présents, déjà entre les souverains de l'Inde, on propose, pour bien établir la distance qui existe entre les princes indigènes et le fils des grands "Maharanis anglais" de faire distribuer par Son Altesse un ordre spécial ou une médaille commémorative du voyage. Ces distinctions honorifiques, variant selon la dignité du récipiendaire, seraient grandement estimées dans les cours indigènes, et d'un autre côté le refus du prince de recevoir des présents le revêtirait d'un prestige inconnu jusqu'ici.

Une grande question à résoudre est de savoir de quelle façon l'héritier de la couronne britannique se présentera aux populations indigènes de l'empire indien. Doit-il entrer dans les capitales des rajahs entouré de plusieurs milliers de cavaliers, avec une garde du corps resplendissante et des éléphants richement caparaçonnés, enfin, avec toute la splendeur que les monarques barbares ont coutume de déployer dans les circonstances solennelles? Ou serait-il plus politique de voyager vulgairement en chemin de fer, à l'européenne, sans essayer de lutter en magnificence avec les princes hindous? Jusqu'ici, rien n'est encore décidé.

Mais, si le prince de Galles veut aller voir de près ses futurs sujets et s'enquérir des besoins du pays, ce n'est pas en traînant après lui l'encombrant équipage d'un rajah qu'il pourra étudier avec fruit l'Inde et les indous. Il ne faut pas oublier non plus quelles tentations offriront au sportsman les jungles et les bêtes féroces. Tout porte donc à penser que le royal voyageur déploiera peu de luxe pendant son séjour dans l'Inde.

Le prince, selon les conseils des médecins, ne doit pas arriver à Calcutta avant le 15 ou le 20 novembre, et ne doit pas rester dans l'Inde après le 1er mars.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

LE NOUVEAU CHEF DE POLICE.

Quelques conseils salutaires.

La nouvelle de la nomination du capitaine Loan comme chef de police, en remplacement du gén. Badger, démissionnaire, n'a surpris personne.

On savait depuis longtemps que le choix de Kellogg et de son lieutenant Antoine s'était arrêté sur lui.

Le capitaine Loan est peu connu de notre population. Il est venu ici pendant la guerre avec l'armée fédérale, et trouvant qu'il y avait du profit pour lui à y rester, il s'y est établi définitivement.

Il était maître du port pour le second District au moment de sa nomination et il a, croyons-nous, fait partie jadis de la milice de Kellogg et de Badger, avec un grade quelconque, celui de colonel, si nous ne nous trompons.

Il n'y a pas lieu d'en dire du mal ni du bien jusqu'à présent et nous sommes d'avis de réserver notre opinion sur son compte, pour ne le juger que d'après ses actes.

Le colonel Badger [illegible] n'a jamais été qu'un chef de police fort médiocre, pour ne pas dire très mauvais, s'occupant presque toujours d'intrigues politiques et ne songeant à remplir les devoirs de sa charge que dans ses moments perdus.

On ne lui reconnaissait qu'un mérite, celui d'être un homme brave.

Le capitaine Loan n'aura donc pas de peine à l'éclipser complètement, s'il veut mettre de côté les cabales politiques des clubs de ward, pour s'occuper sérieusement et consciencieusement de ses fonctions.

Il y a beaucoup à faire, et la tâche n'est pas difficile, pourvu que la bonne volonté ne manque pas.

Il faudrait d'abord réunir tous les agents de la force publique et en éliminer les deux tiers, qui valent moins que rien. Après cela il faudrait procéder à la réorganisation de la police et n'engager que des hommes sur l'honnêteté et sur le zèle desquels on aurait lieu de compter. En agissant ainsi, le nouveau chef réussirait peut-être à conserver la place qui vient de lui être accordée, quand la police sera remise sous le contrôle de l'administration municipale, ce qui ne peut manquer d'arriver dans un laps de temps limité.

Nous savons que ces réformes ne dépendent pas précisément de la volonté du chef de police, mais bien du Bureau des commissaires; cependant, nous sommes convaincu que le capitaine Loan pourrait les obtenir s'il voulait insister.

Nous sommes, vraiment, par trop mal gardés; et souvent, très souvent même, les agents de police sont les complices des voleurs et des détrousseurs.

Nous avons cité dans le temps un certain nombre de cas, qu'il serait inutile de répéter. Or, les habitants de la Nouvelle Orléans commencent à être plus que fatigués de payer une taxe spéciale pour l'entretien de cinq à six cents hommes, qui, loin d'être les gardiens de la propriété sont ses ennemis intimes, et qu'ils sont obligés d'engraisser, au risque de l'expropriation.

Dans la situation financière où se trouve la ville, le système actuel de police est absurde; et, si l'on continue à vouloir le perpétuer, il est clair que la population finira par se fâcher et dire très positivement,—cette année même peut-être.—qu'elle ne peut plus, par la meilleure de toutes les raisons, porter plus longtemps le fardeau de ses taxes. Nous donnons donc au capitaine Loan un bon conseil, en lui disant qu'il ferait bien d'inaugurer son administration par des réformes salutaires.

Quand un navire est battu par la tempête on réussit parfois à le sauver en jetant par-dessus bord une partie des marchandises dont il est chargé.

Il est évident pour nous que l'existence de la police métropolitaine est menacée actuellement de tous les côtés; et par l'administration municipale, qui ne peut plus se suffire à elle-même sans avoir recours à des mesures extrêmes; et par une Chambre conservatrice de la Législature, qui veut le bien de la ville et de l'Etat; et par une population écrasée de taxes, qui n'en peut plus, et qui, acculée dans ses derniers retranchements, va signifier hautement qu'elle ne veut plus être saignée à blanc au profit d'agioteurs, de courtiers en actions frauduleuses et de détenteurs de bons demeurant à New-York et en Angleterre; et, enfin, par les citoyens sans exception, qui sont irrités, indignés, de l'insolence de cette police métropolitaine et de son ineptie.

Le capitaine Loan doit donc voir,—s'il veut exercer son jugement et en admettant qu'il en ait,—que le temps presse et qu'il faut qu'il se hâte de réformer sa police pour qu'elle ne soit pas balayée par l'ouragan populaire.

Composée comme elle l'est, elle est devenue si impopulaire, qu'actuellement il n'y a pas un homme honorable qui voudrait consentir à en faire partie, à moins d'avoir toute une famille à soutenir et d'être talonné par le besoin.

Jusqu'à présent nous avons eu une police exécrable; que le capitaine Loan nous en donne une passable et nous nous déclarerons satisfaits pour le moment. Il y a tant d'honnêtes gens sans emploi; pourquoi donc continuer à payer et à donner des pouvoirs très grands à des gens de sac et de corde qui, pourtant, sont chargés de veiller sur la propriété et qui représentent la loi.

Nous ne tenons pas à passer pour un prophète,—surtout dans notre pays,—mais, si le capitaine Loan n'écoute pas nos charitables avertissements, nous lui garantissons qu'il ne sera pas longtemps chef de police,—malgré Kellogg et Grant,—qui bientôt, ne seront plus, eux-mêmes, que des zéros.

LE FUNESTE PÉTROLE.

Une jeune fille brûlée vive.

Le malheur s'est abattu subitement, hier après-midi, sur la paisible résidence de Mme Brown, rue White, entre Joséphine et Jackson.

Vers trois heures et demie, sa fille, Miss Brown, âgée de dix-sept ans, est entrée dans la cuisine avec une burette à moitié pleine d'huile de pétrole à la main, pour prendre un objet dont elle avait besoin. Passant imprudemment à côté du poêle dans lequel il y avait du feu, le gaz qui se dégageait de la burette s'est enflammé et une formidable explosion a eu lieu.

La malheureuse jeune fille a été saupoudrée par l'huile, et en moins de temps qu'il ne faut pour l'écrire, elle a été enveloppée par les flammes.

Ses cris déchirants ont attiré sa mère, qui, sans se soucier du danger, s'est jetée sur la malheureuse jeune fille et s'est efforcée de la sauver; mais, hélas, son dévouement n'a servi à rien et elle a reçu elle-même des brûlures très graves à la tête et aux bras.

Les flammes qui formaient un cercle de feu autour de Miss Brown n'ont pu être éteintes que lorsqu'il ne restait plus un lambeau de vêtement sur le corps de la pauvre enfant, et en quelques minutes elle a expiré.

Nous avons souvent dit que le plus dangereux ennemi des familles était l'huile de pétrole; le triste accident d'hier soir ne fait que confirmer notre déclaration.

Une bonne mesure du nouveau chef de police.

Nous apprenons que le capitaine Loan, le nouveau chef de police, a lancé un ordre hier, commandant aux agents de la force publique de prohiber et d'empêcher les parties de "Base Ball" dans les rues et dans les places publiques.

Le chef de police a bien mérité de tous les paisibles citoyens qui ne pouvaient pas se promener tranquillement auparavant, sans risquer d'avoir le chapeau enfoncé ou un œil poché, par une balle lancée à tour de bras par nos gavroches très occupés de mener à bonne fin une intéressante partie de "Base Ball".

Une méprise fatale.

Hier après-midi, vers deux heures, M. Pendergrass étant pris de boisson et se trouvant à la case à pompe de la compagnie "Phénix No 8," a aperçu dans un coin un baril et qu'il a supposé devoir contenir de la bière ou du whiskey. Prenant une tasse qui était non loin, il l'a remplie du liquide qu'on avait mis dans le baril et en a bu trois ou quatre gorgées.

Quelques instants après il éprouvait des douleurs violentes à l'estomac; et ses amis, effrayés de son état, qu'ils ne pouvaient s'expliquer, ne l'ayant pas vu boire du contenu du barillet, l'ont fait transporter à sa résidence, rue Royale, entre Marigny et Mandeville, dans le troisième district, où le docteur Mylor a été appelé à lui donner les premiers soins.

On a découvert alors seulement que le malheureux avait pris de l'eau de lessive. On considère que son état est très critique.

Arrestation.

Le docteur L. A. Destrampes, demeurant rue des Remparts No 457, a fait arrêter, hier après midi, une fille du nom de Martha Polite, qui avait été employée par lui comme domestique, l'accusant d'avoir volé une bague en diamant évaluée à cent piastres, une bague en or évaluée à vingt piastres, et deux piastres en menue monnaie.

On a fait une visite domiciliaire chez Martha Polite, mais on n'a pas trouvé les objets volés.

Un commencement d'incendie.

Vers deux heures et demie, hier après-midi, une chandelle allumée, placée imprudemment à côté des rideaux d'une fenêtre a été cause d'un petit commencement d'incendie dans une école tenue par des sœurs de charité, au coin des rues Clio et Dryades.

Le feu a été vite éteint, mais une des sœurs et deux enfants ont reçu des brûlures légères en faisant l'œuvre de pompiers.

Cour de Circuit des Etats-Unis.

Il y a six jours que le procès relatif à l'incendie de l'entrepôt de messieurs Bayly & Pond, traîné devant la Cour de Circuit des Etats-Unis [illegible] se résigner et attendre avec patience. Nous ferons comme eux.

Un suicide mystérieux.

Hier matin, vers sept heures, un homme que l'on suppose se nommer S. R. Langley a été envoyé à l'hôpital de charité, de la station de police du troisième précinct, dans un état voisin de la mort.

Il est mort en effet, [illegible] après.

Le coroner, en faisant la levée du corps, a découvert que l'homme s'était empoisonné. On a trouvé dans les poches de son paletot deux lettres. L'une d'elles était adressée à M. Morrison, rue Union No 40, et signée par le défunt. Il disait, dans cette lettre, qu'un détournement de fonds avait été commis, mais qu'il n'était pas le coupable, et qu'on pourrait avoir des renseignements précis en s'adressant à une fille demeurant rue Jackson. [illegible] pourvoir aux frais de son enterrement.

La seconde lettre, signée Emma et datée de Sabine, Texas, disait que les billets envoyés par le défunt étaient exacts et l'engageait à venir au Texas.

On ne sait rien de plus du mystérieux personnage qui s'est suicidé.

Querelle aux abattoirs.

Entre cinq et six heures, hier après-midi, une querelle s'est engagée aux abattoirs, entre un certain Louis Jones et un individu dont le nom n'est pas connu.

Le premier a reçu un coup de pistolet au bras gauche.

Il n'y a pas eu d'arrestation.

Noyé accidentellement.

Il paraît que tous ceux qui ont quelque chose à faire avec les trois steamers incendiés ont du malheur.

Hier, un jeune homme employé pour garder les débris flottants du bateau à vapeur "Charles Bodman," est tombé accidentellement à l'eau et s'est noyé.

TEMPÉRATURE.—13 mai 1875.

Thermomètre de C. Duhamel, opticien

	Fahrenheit.	Centigrade
6 A. M.	68	20
12 M.	84	29
3 P. M.	84	29
6 P. M.	80	27

EXPÉDITION ANGLAISE AU PÔLE NORD. Nous lisons la nouvelle suivante dans le *Journal des Etrangers*:

L'expédition anglaise du pôle Nord active en ce moment les préparatifs de son départ, et compte faire voile pour sa destination dans les premiers jours du mois de mai. L'expédition se composera de 60 hommes et de 30 chiens qui voyageront sur deux grands vaisseaux, l'*Alert* et le *Discovery*, accompagnés de 18 petites barques construites sur un modèle nouveau. 35 traîneaux, munis de vivres, feront partie du matériel, ce qui prouve suffisamment que les membres de l'expédition comptent bien cette fois atteindre ces régions glaciales qui jusqu'ici ont paru inabordables.

Les conducteurs pourront s'y atteler au moyen de deux cordes se joignant à la ceinture par une boucle, de façon à ce qu'ils puissent s'en débarrasser en un clin d'œil, dans le cas où ces traîneaux se trouveraient pris dans des crevasses et menacés d'être entraînés dans leur chute.

D'autres accessoires, tels que bouteilles couvertes d'une enveloppe de cuir pour les garantir du froid; sorbetières à glace, boîtes à poudre, longues vues, etc., seront ajoutés aux bagages de l'expédition et sont en ce moment exposés à Portsmouth, qui doit en être le point de départ. L'*Alert* emportera cinq tonnes d'esprit de vin, dix tonnes de pain et une quantité considérable de provisions de toutes sortes. Du reste, les deux bâtiments sont admirablement organisés. L'idéal anglais, c'est le confort. Il n'est pas de pays où l'on aime et où l'on sache mieux prendre ses aises qu'en Angleterre.

Les deux vaisseaux ont été équipés de façon à satisfaire toutes les exigences, et les explorateurs passeront de leurs demeures dans les cabines de ces navires sans presque s'apercevoir de la transition. Dans une quinzaine de jours, ils salueront de loin les rives du sol natal. Qui sait si leurs regards se reporteront jamais sur les blancs rochers de la côte anglaise!

MARI ET FEMME.—Comme contraste nous empruntons dans le *Magasin de Modes nouvelles*, de 1785, qui se réimprime avec un grand luxe de gravures, cette petite fantaisie qui trouverait encore aujourd'hui sa place dans les journaux satiriques de 1875.

Si vous voyez un homme et une femme saisir mutuellement, en compagnie, toutes les occasions de se trouver des défauts et de se reprendre sans cesse l'un et l'autre, vous pouvez être sûr que c'est le mari et la femme.

Si vous voyez une femme, dans la même voiture, observer un profond silence, en regardant l'un de la portière à droite, l'autre de la portière à gauche, vous pouvez dire, sans leur faire tort: c'est le mari et la femme.

Si vous voyez une femme laisser tomber par hasard son éventail, son gant ou son mouchoir, et un homme à côté d'elle qui ne se baisse point aussitôt pour le ramasser, mais lui laisse ramasser à elle-même, vous pouvez soutenir hardiment que c'est le mari et la femme.

Si vous voyez un homme et une femme se promener sur une même ligne à six pieds de distance l'un de l'autre, et que l'homme, lorsqu'il se présentera un mauvais pas, ne donne point la main à la dame et la laisse aller sans cérémonie, vous pouvez affirmer que c'est le mari et la femme.

Si vous voyez une femme dont les qualités et les attraits soient généralement vantés, excepté par un seul homme, qui, peu touché de ces éloges, n'en parle que sèchement, décidez là-dessus que c'est le mari et la femme.

Si vous voyez un homme et une femme se contrecarrer sans cesse, et cependant se dire toujours: mon cher ami, ou ma bonne amie, mon amour, soyez certain que c'est le mari et la femme.

N'est-ce pas que c'est absolument comme de nos jours?

—Je ne résiste pas à la tentation de vous citer deux charmants mots d'enfants. Je cueille l'un dans un journal satirique de Londres. L'autre vient d'éclore dans une feuille parisienne:

Lili, s'adressant à son père:

—Dis donc, p'pa, comment le lait vient-il aux vaches?

—Mais, répond le père embarrassé et reculant devant une description physiologique, ma fille, comme te viennent les larmes.

—Oh! les pauvres vaches! reprend Lili, qu'on leur donne alors le fouet tous les matins, dis?

Une indiscrétion de Bébé à sa bonne:

—Quand je serai grande, je te donnerai des belles robes comme celles de maman; avec tout plein de coton dedans.

Et maintenant devinez laquelle des deux fillettes est la Parisienne?

—Le *Figaro* semonce vertement les Parisiennes du jour:

La dernière incarnation de la Parisienne c'est la *Femme étui*.

La Femme étui est une petite personne étriquée, mesquine, sanglée dans son corset, avec un buste interminable, un jupon plaqué sur les hanches et un fouillis d'étoffes et de rubans sur la dunette. Cette jupe sanglée, côté face; cette [illegible] bosse postiche, inconvenante et disgracieuse, côté pile, [illegible] biais.

La Femme étui marche avec peine comme le ferait une momie sous ses bandelettes. Où y a-t-il place pour le cœur, le foie, la rate, le diaphragme et son train dans cet étui? Tout doit y être en désordre. Il y a sûrement dans ces corsets des anomalies navrantes, comme on en découvre dans les bottines trop justes où l'orteil chevauche. C'est l'expression consacrée, n'est-ce pas? Quelles mères de famille cela prépare!

Mesdames de Paris, il ne faut pas continuer cela. Vous avez une revanche à prendre. Hâtez-vous.

L'AFFAIRE DE LA SOCIÉTÉ SECRÈTE DE COMMENTRY.—On télégraphie de Montluçon:

"Montluçon, 24 avril, soir.

"Après des débats, qui ont duré près de six heures, le tribunal correctionnel a rendu son jugement dans l'affaire de la société secrète de Commentry.

"Moreaux et Mioux ont été condamnés chacun à treize mois de prison, 100 fr. d'amende, et cinq ans d'interdiction des droits civiques. Les seize autres prévenus ont été condamnés à six mois de prison, 100 fr. d'amende et à un an d'interdiction des droits civiques."

UNE SCÈNE DE VOLONTARIAT:—Un jeune soldat a retrouvé au régiment un de ses intimes que le hasard a fait son capitaine.

A la parade, l'officier passe dans les rangs en regardant si les gibernes sont bien à leur place.

Le volontaire lui dit à demi-voix:

—Tu sais que tu viens dîner chez nous la semaine prochaine?

—Certainement, [illegible] qu'il y ait des petits pois!.... répond tout bas l'officier.

Puis, se reculant devant le front de la troupe:

—Deux jours de salle de police au fusilier L.... pour avoir parlé à son supérieur sans lui donner sa qualification hiérarchique!

L'INCIDENT BELGE.—La *Petite Presse* a reçu de Vienne la dépêche suivante en date du 30 avril: [illegible]

A nos Abonnés des campagnes.

Nous sommes obligés de [illegible] Nouvelle-Orléans même, depuis le 1er janvier 1875, d'après la nouvelle loi du Congrès, le port de tous les journaux [illegible] Le port est de 10 cents [illegible] l'édition quotidienne, et de [illegible] pour l'édition hebdomadaire. Les maîtres de poste [illegible] agents devront donc [illegible] montant additionnel [illegible] en même temps que le prix de l'abonnement.

GRAND VOLKFEST ALLEMAND au bénéfice de l'Asile des Orphelins Allemands Protestants, DIMANCHE ET LUNDI, 16 et 17 Mai, AUX FAIR GROUNDS.

Avis. [illegible]

Dr. ALFRED MERCIER.

SOURCES DE BLADON.

VENTE EN GROS, AU No 17 DE LA RUE DE CHARTRES.

Second Grand Pique-Nique donné par Mississippi No 2 et St-Bernard No 1 AUX FAIR GROUNDS, DIMANCHE, le 23 Mai 1875.

P. MALLARD, 55 Rue Royale 55.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Chaussures. ERNEST CABAUD.

LE MAGASIN ROUGE!

M. LION.

PIERRE PAVIA.

AU SINGE QUI VISSE.

Huile d'Olive!

En débarquement.

HEBERT & CIE, 50 Rue de Chartres 50. Grand assortiment de Livres.

PAPIERS PEINTS.

Taxes de 1875.

Département des Finances.

LICENSES, TAXES DE VILLE.

Avis aux actionnaires.

VOICI LE MOMENT! VETEMENTS

LEON GORCHAUX.

CIGARES, CIGARES Faits par Millions, No 71, RUE DE CHARTRES. F. HAEHNEL.

J. P. SARRAZIN, Grande fabrique de tabac du Sud, à la vapeur.

Vor. MAIGNAN, NEGOCIANT-COMMISSIONNAIRE, SEUL AGENT POUR LA VENTE DU GRAND VIN DU CHATEAU PAPE CLEMENT, 23 et 25 Rue Bienville 23 et 25.

A. ROCHEREAU & CO., Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne. COMMISSION MERCHANTS, WINES, BRANDIES, SARDINES, &c. New York. New Orleans.

Circulaire.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

Avis important aux Planteurs.

Restaurants, Hôtels, &c. RESTAURANT TRISCONI, Salons Particuliers.

THEOPHILE DUBOIS.

RESTAURANT et HOTEL Du Joseph Pacteau, A EST-PASCAGOULA.

G. W. DUNBAR & SONS. SIROPS DE FRUITS.

ST-JULIEN HOTEL.

Restaurant des Quatre-Saisons.

CONSERVES.

Commercial Restaurant, MM. GERMAIN & AUGUSTE, PROPRIÉTAIRES.

Pharmacie E. Delery.

MEUBLES. R. M. & B. J. MONTGOMERY, Marchands de Meubles.

Propriétés à vendre et à louer.

Machine à vapeur à vendre.

A vendre.

A LOUER.

MEUBLES. J. A. LACROIX.

Banque des Citoyens de la Louisiane.

A louer.